

Le label
des Bonnes Pratiques
en METROLOGIE

TRUST
METROLOGY



 **CFM** L'ASSOCIATION
DE MESURE
INDUSTRIELLE

Collège Français de Métrologie

 + 33 (0)4 99 58 85 88  info@cfmetrologie.com  www.cfmetrologie.com

Le label Trust MEtrology

Le label des **bonnes pratiques en métrologie**.

◆ Un process solide, fiable, reconnu

Porté depuis 2020 par le CFM, **Collège Français de Métrologie**, le label s'applique à vérifier les différents éléments du processus de mesure des entreprises ou organismes :

- La justification d'une mesure réalisée,
- L'analyse de la criticité d'une mesure et de l'instrument de mesure associé,
- L'analyse des paramètres influençant la mesure,
- L'estimation des incertitudes,
- Les modalités de surveillance et de raccordement,
- L'optimisation du processus de mesure,
- Les qualifications et formations (externes ou internes) des personnels,
- La traçabilité des mesures,
- La gestion des résultats de mesure (stockage, sécurisation...),
- La maîtrise de la sous-traitance...

Le label n'est pas une certification ni une accréditation.

◆ La marque CFM et son réseau d'experts

Le Label Trust MEtrology s'appuie sur la légitimité du CFM et ses 20 années d'expertise.

Un **comité d'experts en métrologie** composé de consultants, responsables métrologie, auditeurs Cofrac, responsables qualité, chercheurs dans des organismes publics..., reconnus par leurs pairs, décide de la labellisation. **Les membres du comité signent un engagement de confidentialité**, protégeant les échanges en son sein et les informations remises pour la réalisation de l'évaluation.



Collège Français de Métrologie

◆ + 33 (0)4 99 58 85 88 ◆ info@cfmetrologie.com ◆ www.cfmetrologie.com

Quels avantages pour votre entreprise ?

Véritable outil de différenciation, de reconnaissance et de visibilité, avec le label, vous pourrez :

- **avoir un retour extérieur et objectif** sur vos pratiques en métrologie en vous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.
- **afficher vos bonnes pratiques**, sur l'ensemble de votre processus de mesure afin de donner de la confiance dans la qualité de vos produits

Quel process ?



Le comité d'experts mandate un évaluateur pour réaliser l'audit sur le site de l'entreprise avec les personnes concernées par le processus de mesure.



L'évaluation repose sur une grille d'évaluation, établie en amont par le comité d'experts. Elle se compose d'une liste de questions, de l'examen de documents et de la visite des installations associées au processus de mesure.



La durée de l'évaluation est d'une journée.



L'évaluateur présente la grille d'évaluation complétée aux membres du comité d'experts qui décident de décerner le label. Des axes d'amélioration sont proposés au participant.



Dans le cas d'une décision négative, des recommandations sont faites pour mettre en place des actions visant à l'obtention du label. Sur preuve des actions mises en place, le label peut être décerné ultérieurement par le comité d'experts.



En cas de labellisation, l'entreprise s'engage à adhérer au CFM pour une durée équivalente à celle décernée pour la labellisation.

Le label est décerné pour une durée de trois ans



Label des Bonnes Pratiques en Métrologie

Pour plus d'informations :

Collège Français de Métrologie

 + 33 (0)4 99 58 85 88  info@cfmetrologie.com  www.cfmetrologie.com